



MUNICIPALITÉ
DE LAC-BEAUPORT

Avis public

DÉROGATION MINEURE

Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil le 7 octobre 2024 à 19 h, à la salle Philippe Laroche du centre communautaire, située au 46, chemin du Village à Lac-Beauport.

AU COURS DE CETTE SÉANCE, LE CONSEIL DOIT STATUER SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUIVANTE :

Demande : Rendre réputé conforme l'implantation d'une résidence isolée existante à 0,38 mètre de la ligne arrière contrairement à la marge arrière minimale de 7,62 mètres tel que mentionné à l'article 49 du Règlement de zonage 09-207 et de ses grilles de spécifications pour la zone HU-235.

Le tout tel que représenté au certificat de localisation par M. Hughes Lefrançois, arpenteur-géomètre, en date du 24 mai 2024, sous le numéro 4967.

Terrain ciblé : Lot numéro : 1 497 550
11, chemin de la Baie

Règlement concerné : Zonage numéro 09-207

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil lors de cette séance relativement à cette demande.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, ce 23^e jour du mois de septembre 2024.

A Laplante

Annie Laplante, greffière adjointe

pour

Richard Labrecque
Directeur général et greffier-trésorier